

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 2 avril 2013
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 2^e JOUR D'AVRIL DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Étaient absents : monsieur Guy Allard; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Pierre Labrosse; madame Catherine Ménard; madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, coordonnatrice, secrétariat général; madame Nathalie Provost, directrice adjointe, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Dominique Bégin, régisseuse, secteur vérification interne; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires; monsieur Wojtek Winnicki.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC12/13-04-135

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Amendement à la résolution cc12/13-03-130 – désignation de 13 délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), les 31 mai et 1^{er} juin 2013 » (à la demande de monsieur Jean-Guy D'Amour);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Rapport annuel » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Organisation d'un marathon, le 25 mai 2013 » (à la demande de monsieur Denis Brousseau);
- Après avoir déplacé le point 10 E) « Capsule d'internationalisation – Commentaires de M. Fernand Delorme sur son séjour en Chine et plus particulièrement sur le déploiement d'un espace culturel québécois à l'école **(Information verbale)** » au point 5.1 A) de la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes** (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2013

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

A) Correspondance en date du 25 mars 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

A) Capsule d'internationalisation – Commentaires de M. Fernand Delorme sur son séjour en Chine et plus particulièrement sur le déploiement d'un espace culturel québécois à l'école **(Information verbale)**

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Cessation partielle des activités durant l'été 2013

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 », pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013 – Retour de consultation et adoption

6.3 Ressources matérielles

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour 2013-2014 – Projet aux fins d'avis public préalable (art. 392 LIP)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Critères d'inscription 2014-2015 – Collège Saint-Louis – Adoption pour consultation
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation
- C) Critères d'inscription 2014-2015 – École Jonathan – Adoption pour consultation
- D) Critères d'inscription 2014-2015 – École Nouvelle-Querbes – Adoption pour consultation
- E) Centre de formation professionnelle des métiers de la santé – Modification à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation
- F) École Morand-Nantel-Beau-Séjour – Modification à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation
- G) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2013-2016 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 12 février 2013
- E) Déplacé

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Suivi à la démarche du dossier du Service des ressources humaines
 - Rencontre MELS – Reddition de compte de la convention de partenariat
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 5 au 25 mars 2013
- D) Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2013-2014
- E) Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2013-2014

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Amendement à la résolution cc12/13-03-130 – désignation de 13 délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), les 31 mai et 1^{er} juin 2013
- B) Rapport annuel
- C) Organisation d'un marathon, le 25 mai 2013

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

Dispense de
lecture par le
secrétaire général

CC12/13-04-136

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2013, a été remis aux commissaires le jeudi 27 mars 2013;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 12
mars 2013

CC12/13-04-137

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2013, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant
du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Période de question du public

Capsule d'internationalisation – Commentaires de M. Fernand Delorme sur son séjour en Chine et plus particulièrement sur le déploiement d'un espace culturel québécois à l'école

Monsieur Fernand Delorme fait état de son expérience, à l'occasion de son séjour en Chine, d'une durée de 6 mois, durant lesquels il avait deux mandats :

1. développer un cours de français;
2. développer un « espace Québec » dans l'école où il était.

Il relate son expérience d'enseignement pour le bénéfice des membres du Conseil.

Dans le cadre de son 2^e mandat, les élèves étaient invités dans le local « espace Québec », Ils étaient divisés en 2 groupes : les 13-14 ans et les 16-18 ans. Diverses thématiques étaient enseignées, notamment, les différences culturelles entre la Chine et le Québec.

Les élèves étaient très curieux et posaient beaucoup de questions.

Monsieur Delorme conclut en qualifiant son expérience de captivante et enrichissante.

Cessation partielle des activités durant l'été 2013

Documents déposés :

- A) *sommaire;*
- B) *extrait de convention collective;*
- C) *consultation officielle des syndicats;*

CC12/13-04-138

ATTENDU les dispositions des conventions collectives du personnel de soutien et du personnel professionnel;

ATTENDU la consultation auprès des syndicats concernés;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la Direction générale;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir ou de poursuivre certaines activités;

ATTENDU la recommandation de la Direction du Service des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à la cessation partielle des activités pendant la période du 22 juillet au 2 août 2013 inclusivement, à l'exception des activités des services de garde ouverts pendant la période estivale, des activités nécessaires à l'offre des cours d'été pour les jeunes, des activités d'entretien physique et de nettoyage dans les centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle, des activités de formation dans les mêmes centres sauf des activités de formation inhérentes aux programmes subventionnés par le MELS;

De mandater le directeur général et les directions générales adjointes pour autoriser toutes activités autres et non expressément prévues à la présente résolution si jugées utiles ou nécessaires durant cette période de fermeture partielle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys pour
les années 2011-
2012, 2012-2013
et 2013-2014 »,
pour entrer en
vigueur à compter
du 1^{er} juillet 2013
– Retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-04-139

Documents déposés :

- A) *Sommaire;*
- B) *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;*
- C) *Document "Suivi à la consultation";*
- D) *Documents de référence.*

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a soumis à la consultation des comités central et régionaux de parents ainsi qu'aux conseils d'établissements le document intitulé " Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys" pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

ATTENDU QUE le CCG a été informé le 20 mars 2013;

ATTENDU QUE le Comité de vérification – Finances et organisation scolaire a pris connaissance des retours de consultation le 20 mars 2013;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le document intitulé "Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014", déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Règlement relatif
au calendrier des
séances
ordinaires du
Conseil des
commissaires

CC12/13-04-140

Documents déposés :

- A) *Projet de règlement CC-1-2013*
- B) *Résolution #CC11/12-06-170*

ATTENDU QUE par sa résolution CC11/12-06-170, le Conseil des commissaires adoptait son règlement CC-1-2012, par lequel il fixait le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire à venir;

ATTENDU les dispositions de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, à titre de projet, pour fins d'avis public préalable, le Règlement CC-1-2013, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l'année scolaire 2013-2014, dans l'ordre, selon les dates et au lieu énoncés au tableau déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Critères
d'inscription
2014-2015 –
Collège Saint-
Louis – Adoption
pour consultation

CC12/13-04-141

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Critères d'inscription 2014-2015 – Collège Saint-Louis*
- C) *Résolution du Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis*
- D) *Extrait de l'article 240 de la LIP*

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2014-2015 du Collège Saint-Louis tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du Regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 3 avril au 3 juin 2013;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du mois de juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Critères
d'inscription
2014-2015 – Guy-
Drummond –
Adoption pour
consultation

CC12/13-04-142

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – École Guy-Drummond*
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond*
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP*

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond concernant les critères d'inscription 2014-2015;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Larichelière, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2014-2015 de l'école Guy-Drummond tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 3 avril au 3 juin 2013;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du mois de juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Critères
d'inscription
2014-2015 –
Jonathan –
Adoption pour
consultation

CC12/13-04-143

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – École Jonathan*
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Jonathan*
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP*

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Jonathan concernant les critères d'inscription 2014-2015;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2014-2015 de l'école Jonathan tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 3 avril au 3 juin 2013;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du mois de juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Critères
d'inscription
2014-2015 –
Nouvelle-Querbes
– Adoption pour
consultation

CC12/13-04-144

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Critères d'inscription 2014-2015 – École Nouvelle-Querbes*
- C) *Résolution du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes*
- D) *Extrait de l'article 240 de la LIP*

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes concernant les critères d'inscription 2014-2015;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Larichelière, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2014-2015 de l'école Nouvelle-Querbes tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 3 avril au 3 juin 2013;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du mois de juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Centre de
formation
professionnelle
des métiers de la
santé –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Adoption pour
consultation

CC12/13-04-145

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Acte d'établissement modifié du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé (projet)*
- C) *Acte d'établissement actuel du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé*
- D) *Résolution du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé*
- E) *Articles 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU QUE les Services aux entreprises et de formation continue n'utiliseront plus le local B-104-4, situé dans le Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, à compter du 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU QUE l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé doit refléter ce changement apporté dans les locaux mis à la disposition de l'établissement;

ATTENDU QUE, pour les centres, l'article 100 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre* »;

ATTENDU que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement du centre selon l'article 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation auprès du Comité central de parents, la modification apportée à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, à compter du 1^{er} juillet 2013, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 3 avril au 3 juin 2013;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du mois de juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

École Morand-
Nantel-Beau-
Séjour –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Adoption pour
consultation

CC12/13-04-146

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Acte d'établissement modifié de l'école Beau-Séjour (projet)*
- C) *Acte d'établissement actuel de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour*
- D) *Résolution du Conseil d'établissement de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour*
- E) *Articles 39 et 193 de la Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour de modifier le nom de l'école pour école Beau-Séjour, édifice Nord et édifice Sud;

ATTENDU que pour les écoles, l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense* »;

ATTENDU que toutes modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation selon l'article 193 auprès du Comité central de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation auprès du Comité central de parents, la modification apportée à l'acte d'établissement de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour, à compter du 1^{er} juillet 2013, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 3 avril au 3 juin 2013;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du mois de juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Plan triennal de
répartition et de
destination des
immeubles
(PTRDI) 2013-
2016 et liste des
écoles et des
centres –
Adoption pour
consultation

CC12/13-04-147

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2016 et liste des écoles et des centres – Projet pour consultation*
- C) *Articles 193 et 211 de la LIP*

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et liste des écoles et des centres, après consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité central de parents, des villes ou de la communauté métropolitaine de Montréal concernées;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit aussi la consultation du Comité central de parents;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité central de parents, des villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal, le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2016 et liste des écoles et des centres de la Commission scolaire, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 3 avril au 3 juin 2013;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du mois de juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Délégués au
CGTSIM

Les membres communiqueront avec monsieur Guy Allard pour poser leurs questions.

Délégués à la
FCSQ

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'elle n'a rien de particulier à signaler.

Délégués à
l'ACELF

Madame Taki Kérimian fait le point sur la semaine de la francophonie qui vient de se terminer.

Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Comité exécutif
du 12 février
2013

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que le 3 avril en après-midi, il y aura un comité de pilotage « Vivre ensemble en français ».

Madame Lamarche-Venne souligne également la démission de madame Anne-Marie Pierrot, qui occupait le poste de protecteur de l'élève. Le comité de gouvernance et d'éthique reverra le processus de sélection pour ce poste.

**Information du
directeur général**

**Suivi à la
démarche du
dossier du
Service des
ressources
humaines**

Monsieur Yves Sylvain revient sur le déploiement actuel du service des ressources humaines. Présentement, le dossier chemine plutôt bien.

Monsieur Sylvain prévoit faire un an en démarche de consolidation de l'équipe.

Il fait brièvement le bilan des négociations en cours.

**Rencontre MELS
– Reddition de
compte de la
convention de
partenariat**

Monsieur Sylvain fait un retour sur la rencontre avec le MELS sur le dossier de la convention de partenariat. Le MELS s'est montré très satisfait de l'évolution et des innovations mises de l'avant à la CSMB. Il mentionne qu'ils sont également revenus sur les 5 cibles de la Ministre et que tout semble rencontrer les attentes ministérielles à ce point de vue.

Les seuls éléments pour lesquels la CSMB n'est pas tout à fait au rendez-vous sont :

- Épreuve unique : français écrit;
- Croissance en formation professionnelle et des jeunes de moins de 20 ans au DEP.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
5 au 25 mars
2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire à
l'Association
canadienne
d'éducation de
langue française
(ACELF) pour
l'année 2013-
2014**

Document déposé :

A) Résolution CC11/12-04-138.

ATTENDU que selon la résolution CC11/12-04-138, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2012-2013 et y désignait deux délégués;

ATTENDU que l'ACELF est le seul organisme pan-canadien regroupant des membres de toutes les provinces et territoires, provenant de types divers d'organisation et d'ordres d'enseignement de langue française;

ATTENDU que le renouvellement de l'adhésion de la CSMB à l'ACELF procurera des échanges d'expertises avec la francophonie canadienne entière, surtout en matière de réflexions et de décisions stratégiques sur l'avenir de l'éducation française au Canada;

ATTENDU qu'une éducation de langue française de qualité constitue la pierre angulaire de l'émergence d'une communauté francophone forte et dynamique dans ce pays;

ATTENDU que l'amélioration de la qualité de la langue française dans les communications orales et écrites se retrouve parmi les valeurs retenues par la CSMB;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'Association canadienne d'éducation de langue française pour l'année 2013-2014, à titre de membre collectif;

De nommer à titre de délégués à l'Association canadienne d'éducation de langue française pour l'année 2013-2014, les deux commissaires suivants :

- Madame Taki Kérimian
- Monsieur Jean-Guy D'Amour

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

A) Résolution CC11/12-04-139.

ATTENDU que selon la résolution CC11/12-04-139, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour l'année 2012-2013 et y désignait deux personnes pour la représenter;

ATTENDU l'intérêt de la CSMB à participer aux travaux de l'Unité régionale de Loisir et de Sport pour l'île de Montréal, appelé « Sport et loisir de l'île de Montréal »;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler notre adhésion à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour l'année 2013-2014;

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire à Sport et
Loisir de l'Île de
Montréal pour
l'année 2013-
2014**

CC12/13-04-149

De désigner, à titre de représentant pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à l'assemblée générale annuelle ainsi que durant la durée de l'adhésion reconnue par le Conseil d'administration du Sport et Loisir de l'île de Montréal, les personnes suivantes :

- La direction adjointe des services complémentaires du Service des ressources éducatives
- Monsieur Guylain Desnoyers, commissaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Monsieur Jean-Guy D'Amour demande de pouvoir participer au congrès de la FCSQ et de pouvoir être délégué substitut à l'assemblée générale.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'elle n'y voit aucun problème et demande s'il y a d'autres commissaires intéressés.

Monsieur Jean-Marc Crête demande lui aussi à être participant au congrès de la FCSQ et délégué substitut à l'assemblée générale. Mesdames Abi Koné et Sarita Benchimol, pour leur part, demande de participer au congrès seulement.

**Amendement à la
résolution
CC12/13-03-130
– Désignation de
13 délégués à
l'assemblée
générale de la
Fédération des
commissions
scolaires du
Québec (FCSQ),
les 31 mai et 1^{er}
juin 2013**

ATTENDU QUE, par sa résolution CC12/13-03-130, le Conseil des commissaires a désigné les commissaires à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2013;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a également désigné des commissaires, en qualité de substituts, à ladite assemblée générale;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Jean-Marc Crête et monsieur Jean-Guy D'Amour à assister à ladite assemblée générale;

CC12/13-04-150

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC12/13-03-130, afin d'ajouter le nom de monsieur Jean-Marc Crête et de monsieur Jean-Guy D'Amour à la liste des commissaires désignés, en qualité de substitut, à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC12/13-03-131
–Participation de
commissaires au
Congrès de la
Fédération des
commissions
scolaires du
Québec (FCSQ),
les 30 et 31 mai
2013**

CC12/13-04-151

ATTENDU QUE, par sa résolution CC12/13-03-131, le Conseil des commissaires inscrivait les 13 commissaires délégués à l'assemblée générale, conformément à l'article 2.2.3 de la Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires, au Congrès 2013 de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) qui aura lieu à l'Hôtel Reine Elizabeth Montréal, les 30 et 31 mai 2013;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame Abi Koné, madame Sarita Benchimol, monsieur Jean-Marc Crête et monsieur Jean-Guy D'Amour à assister audit Congrès;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

Nonobstant les dispositions de l'article 2.2.3 de la Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires et en dérogation à celles-ci, d'amender la résolution CC12/13-03-131, afin d'ajouter le nom de madame Abi Koné, madame Sarita Benchimol, monsieur Jean-Marc Crête et de monsieur Jean-Guy D'Amour à la liste des commissaires inscrits au Congrès 2013 de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), qui aura lieu les 30 et 31 mai 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Rapport annuel

Madame Sonia Gagné-Lalonde avait entendu parler de la nouvelle facture du rapport annuel. Ce soir, elle en a pris connaissance et se dit agréablement surprise et emballée de la présentation et du graphisme du nouveau rapport annuel.

Elle tient à féliciter toute l'équipe de production et de montage de ce rapport.

**Organisation d'un
marathon, le 25
mai 2013**

Monsieur Denis Brousseau annonce que le tracé du Marathon Pierre-Lavoie est actuellement fait et qu'il sera révisé afin de s'assurer que tous les lieux soient sécuritaires.

Il donne une idée du parcours envisagé à ses collègues.

On demande aux directeurs généraux adjoints de faire de la publicité pour ce marathon, auprès de leurs établissements.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 25, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général